Roubaix

Aujourd'hui, lundi 17 janvier :

Aujourd'hui : saint Antoine; demain **Chaire de St-Pierre.**
Soleil : Lever, 7 h. 40; coucher, 16 h. 22.
Lune : Dernier quartier le 23.
Bulletin météorologique pour la journée du 17 janvier (région Nord) : Temps couvert, quelques pluies nocturnes et matinal; ciel très nuageux avec ondées et éclaircies, l'après-midi; vent de Sud-ouest assez fort s'orientant à Ouest et devenant irrégulier; le minimum de température sera en hausse de 2° à 3° sur celui de la veille.
Pharmaciens de garde jusqu'au lundi 17 janvier, à 13 h. : MM. Dhellemmes, 25, Grande-rue, Torck, 2, place de la Fraternité; Mlle Vitasse, 126, rue de l'Epeule.
De service de nuit : MM. Dhellemmes, 26, Grande-rue; Mlle Vitasse, 126, rue de l'Epeule.
Conférence sur les événements de Chine : à 20 h., cinéma Rex, place Chapal.
Société de géographie : à 20 h. 30, conférence, salle Pierre Destombes, rue de Soubise.

L'activité de l'Association symphonique du Conservatoire en 1937

Si Roubaix a figuré en bonne place dans les bulletins de l'actualité musicale de 1937, c'est à l'Association symphonique des concerts du Conservatoire qu'il le doit.

Au cours de cette année, en effet, notre orchestre symphonique a non seulement fait honneur à sa réputation, mais il l'a accrue. Et ce, dans la mesure où, à côté des auteurs dont il est toujours intéressant de reprendre les œuvres pour mieux les faire connaître, il a donné place à des auteurs et des artistes nouveaux.

Un bref tableau de l'activité de l'Association au cours de l'année écoulée suffira à la démontrer.

Le nombre des concerts, disons-le tout de suite, a été influencé par les nécessités de la radiodiffusion. Tous les concerts ont, en effet, été captés par les ondes, selon un programme établi après entente avec les P.T.T. et les principales Associations symphoniques de la région du Nord. Il y a eu six concerts cette année.

Quand on considère ce nombre relativement peu élevé de soirées, on est étonné du résultat. Les concerts ne durent guère que deux heures et cependant l'énumération des œuvres et des artistes qui furent inscrits aux programmes est longue.

La fin de la saison a révélé au public roubaisien, et par la radio, aux amateurs sans-filistes, l'admirable « Concerto pour violoncelle » de M. Francis Bousquet, l'animateur de l'Association symphonique du Conservatoire, à qui nous devons l'accroissement du prestige de l'orchestre. L'œuvre, dédiée au célèbre violoncelliste Maurice Maréchal, avait été jouée par les Concerts Colonne quelque dix jours auparavant et avait remporté à Paris un éclatant succès confirmé à Roubaix.

Parmi les œuvres nouvelles, il faut citer aussi le « Concerto », de Noel Gallon, le poème composé par Emmanuel Boudeville, sur « Le bal des pendus », d'après un poème de A. Rimbaud, le « Concerto pour piano », de Grieg, une autre composition d'E. Boudeville, « Marine », tirées « Illuminations », la suite de Francœur, des œuvres de Balakireff, César Cui, Moussorski et Borodine, notamment de ce dernier les « Danses Polovtiennes » du « Prince Igor ».

Nous voilà loin, dira-t-on, des sentiers battus.

Cependant la liste des auteurs toujours aimés du public, est beaucoup plus considérable.

On a repris en effet : la « Marche hongroise », de la « Damnation de Faust » de Berlioz ; le « Prélude à l'après-midi d'un faune », et plusieurs autres œuvres de Debussy ; « Le Festin de l'araignée » et les « Evocations », du regretté A. Roussel ; les « Préludes » de Liszt ; les « Fragments symphoniques », de César Franck ; plusieurs « Chabrier », en particulier « Gwendoline », « Espana » ; de Wagner le prélude au 3me acte de « Tristan et Iseult » et « Le Vaisseau fantôme » ; « L'Ouragan », d'Alfred Bruneau ; « Naïpoff », de Gustave Charpentier ; de Lalo : la « Symphonie espagnole », le « Sadko » et le « Capprichoso espagnol », de Rimsky-Korsakoff.

« Les petits métiers », de M. Manuel Rosenthal, figurèrent en bonne compagnie avec « Le Carnaval des animaux », de Saint-Saëns au cours d'une remarquable soirée d'humour. N'oublions pas Schubert, avec « Rosamunde » ; Duparc, avec « La vague et la cloche » ... et nous en passons. Nous ne citerons que pour mémoire : Chopin, Schumann, Mozart, etc., dans les œuvres desquelles les artistes invités par l'Association pour donner plus d'éclat encore aux concerts, puisent leur répertoire habituel.

Ces artistes ont été en 1937 de premier plan. Les pianistes ont été MM. Vlado Perlmuter et Collard, deux maîtres, comme d'ailleurs les autres instrumentistes que nous allons citer, et dont le prestige a dépassé les limites de l'Europe. Comme violoniste, nous avons eu M. Léon Zigmera. Enfin, parmi les violoncellistes, M. Maurice Maréchal, qui a fait valoir le « Concerto » de M. Francis Bousquet, est certainement l'un des plus grands.

Deux chanteurs, deux barytons, ont aussi été nos hôtes : MM. Charles Paul, de l'Opéra, et Emile Rousseau, de l'Opéra-Comique.

Enfin, M. Balbétré, l'excellent tragédien de la Comédie-Française, entouré des artistes du Conservatoire, a repris « Manfred », de Schumann, que M. Bousquet avait déjà « monté » en 1936.

Et surtout, n'oublions pas les artistes souvent anonymes, qui composent l'orchestre et qui fondent leurs talents en un seul, sous la magistrale autorité du directeur du Conservatoire.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Ce soir, conférence sur le Thibet par M. André Guibaut

C'est ce soir lundi 17 janvier, à 20 h. 30, en la salle Pierre-Destombes, 65, rue de Soubise, qu'aura lieu la première réunion de la seconde série des conférences organisées par la Société de Géographie.

M. André Guibaut, explorateur, chef de la mission Guibaut-Liotard qui, en 1936-37, réussit le difficile exploit de pénétrer dans le Thibet, interdit comme on le sait aux Européens, viendra parler de cette région. Sa conférence intitulée « Le Thibet interdit », comportera la projection de nombreuses photographies prises au cours de l'exploration.

Les membres de la société sont priés de se munir de leurs cartes — cartes d'adhérents et cartes nominatives — qui seront, comme d'habitude, strictement exigées à l'entrée.

CARNET

Naissance

— **Michel et Jean-Pierre** ont la joie de vous annoncer la naissance de leur **petit frère, René.**

De la part de M. et Mme Marcel Masson, 42, rue d'Avesnes.

Tourcoing, le 12 janvier 1938.

Cet avis tient lieu de faire-part. d

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

Les assemblées du dimanche

Le groupe local de la Fédération des mutilés et invalides du travail demande la refonte de la loi de 1898

La section roubaisienne de la Fédération nationale des mutilés et invalides du travail a tenu dimanche matin une réunion générale, dans une salle de la « Brasserie des Orphénonistes », 126, rue de la Gare, sous la présidence de M. Dufermont, secrétaire général du groupe.

A ses côtés, on notait aussi MM. Blanquart, secrétaire général de la Fédération du Nord, Mlle Molthy, avocat-conseil du groupement, et M. Robert, inspecteur divisionnaire honoraire du travail.

Il y fut question d'un congrès qui se tiendrait à Roubaix en 1939 et en prévision duquel une fête sera organisée dans le courant de cette année. Cette fête aura pour but de fournir l'appoint financier indispensable à l'organisation du congrès. Une commission fut désignée à cet effet.

M. Dufermont remercia l'assistance et ses invités, notamment M. Robert et Me Molthy, pour lesquels il eut un mot aimable.

M. Blanquart, très écouté, fit une conférence — une étude pourrait-on dire — sur la législation française en matière d'accidents du travail. Il présenta aussi des revendications et notamment le rajustement à 12.000 francs du « salaire-plafond » et la refonte de la loi devenue caduque.

Me Molthy lui succéda et parla des anomalies contenues dans cette législation devenue insuffisante pour protéger les victimes d'accidents du travail. Il termina par un appel à la cohésion et à la coordination des efforts.

La réunion se termina par un vœu de prompt rétablissement à l'adresse de M. Honoré, juge de paix, blessé récemment dans un accident d'auto.

Chez les Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr

La section roubaisienne de la Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr a tenu une réunion générale de ses membres cette dernière après-midi, dans une salle du café de « La Cloche », rue du Maréchal-Foch, sous la présidence de M. Marcel Gillebout, président, qui, en ouvrant la séance, présenta ses vœux de nouvelle année à l'assistance.

M. Jean Vanecloo, secrétaire général, donna connaissance de son rapport moral et constata avec satisfaction la vitalité toujours croissante de la section, l'harmonie qui y règne et les sentiments de camaraderie qui unissent si étroitement tous les membres. Ce rapport, très écouté, fut chaudement applaudi.

M. Victor Delplanque, trésorier, rendit compte de sa gestion financière et reçut les félicitations de M. Lotigier, de la commission de contrôle.

Ces différents rapports approuvés, M. Teiger, vice-président, annonça, au milieu des applaudissements qui lui furent adressés, que la médaille du Mérite social était décernée à trois membres de la société : MM. Marcel Gillebout, Jean Vanecloo et Victor Delplanque. Un bain fut battu en l'honneur des nouveaux décorés.

La réunion se termina par un fête de famille qui se prolongea dans la soirée.

Chez les Anciens Elèves de Saint-Louis

Dimanche matin, en leur Institution, les anciens de Saint-Louis ont tenu une assemblée générale sous la présidence de M. Paul Destombes, entoure de MM. les abbés Callens, supérieur, et Phalempin, aumônier; MM. A. Lanthier et A. Vilquin, vice-présidents; Pennequin, secrétaire; Pruit, trésorier.

En ouvrant la séance, M. Paul Destombes présente ses vœux et souhaits à M. le supérieur et aux anciens, puis il annonce la publication prochaine d'un annuaire et enfin l'augmentation de la cotisation de 10 fr. à 15 fr.

Le secrétaire résuma ensuite l'activité de l'association et le trésorier donna lecture du rapport financier.

D'autres rapports furent encore soumis à l'assemblée : sur l'activité du jazz, par M. A. Desbarbieux ; sur celle du Foyer des anciens, par M. Paul Picavet.

M. l'abbé Phalempin prononça ensuite un émouvant et sympathique éloge du président et du bureau.

Enfin, M. le supérieur présenta ses vœux aux anciens et livra ses vues judicieuses et couronnées par son expérience d'éducation, sur l'occupation des loisirs.

M. l'abbé Callens souligna avec beaucoup d'à-propos les richesses que recélait une occupation saine des loisirs qui ouvre la porte à l'accroissement de la valeur humaine, à l'affirmation de toutes les vertus qui tendent à former des hommes.

Cette causerie fut longuement applaudie et termina une réunion empreinte de la cordialité si chère au cœur de tous les anciens de Saint-Louis.

LE DÉFICIT DES TRAMWAYS

Le nouveau sectionnement sera prochainement appliqué sur les lignes C et H

Nous avons déjà annoncé que, pour couvrir — en partie — le deficit de son exploitation, la Compagnie des tramways E.L.R.T. avait sollicité de la ville de Roubaix, municipalité concédante, l'autorisation d'appliquer certaines mesures tarifaires. Ceci n'est pas, à proprement parler, une augmentation des tarifs mais, ce qui revient au même, une diminution de la longueur des « sections » sur deux lignes « C » et « H ».

Le Conseil municipal de Roubaix a accepté ces mesures au cours de sa séance du 7 janvier, après avoir apporté toutefois au projet de la Compagnie certaines modifications.

Le nouveau sectionnement entrera bientôt en vigueur, ainsi que l'apprend aux usagers une affiche apposée dans les tramways, et qui invite les titulaires de tarif ouvrier à faire changer leurs cartes, dès maintenant.

Les nouveaux sectionnements seront les suivants :

Ligne « C » : gare de Roubaix-Fraternité-place de Lannoy-Touffiers ; plus une section chevauchante : place de Roubaix-Justice.

Pour la ligne « H », les sections seraient aussi raccourcies et seraient réparties de la façon suivante : gare de Roubaix, passage à niveau de la gare du Pile ; place Faidherbe-fabrique Bayart ; fabrique Bayart-église de Leers.

En outre, toutes les « correspondances » seront supprimées.

La date d'application de ces mesures n'est pas encore fixée.

Les catholiques et les événements de Chine

Une conférence de grand intérêt sur les événements de Chine et l'attitude des catholiques, sera donnée ce soir lundi 17, à Roubaix, au cinéma Rex, place Chapal, à 20 h. M. l'abbé Boland, supérieur de la Société des prêtres auxiliaires des missions, qui revient d'un long voyage en Chine, exposera la situation actuelle de la guerre sino-japonaise et montrera le jugement impartial que l'on doit porter sur ces événements si pleins de gravité pour la paix du monde et dont les répercussions nous touchent directement. Une causerie sera donnée ensuite par Mlle Cloor, étudiante chinoise. Entrée gratuite.

Tous les membres des mouvements d'action catholique masculine et féminine et en particulier des organisations de jeunesse catholique, sont invités à cette séance publique.

Une femme tombe dans un escalier et se fracture le crâne

Dimanche matin, vers 5 h. 30, en se levant, Mme veuve Céline Vanbesien, domiciliée rue Chanzy, cour Desquiens, 8 a fait une chute dans l'escalier qui mène de sa chambre au rez-de-chaussée de l'habitation.

Relevée inanimée, Mme Vanbesien fut soignée par M. le docteur Le Kieffre qui constata une fracture du crâne.

Jugeant son état grave, le praticien a fait admettre la blessée à l'hôpital « La Fraternité », où l'on fait des réserves sur son état.

Deux autos s'accrochent

Dimanche, vers 19 h. 15, un léger accident s'est produit rue de la Gare, à hauteur de la rue de Blanchemaille.

A cet endroit, une automobile pilotée par M. Edmond Dewinter, tailleur d'habits, 53 ans, domicilié 59, rue d'Inkermann est entrée en collision avec une autre voiture conduite par M. Robert Tomme, 27 ans, électricien, domicilié 5, rue Royale à Wattrelos.

Personne ne fut blessé dans cet accident mais les dégâts sont assez importants. Les deux véhicules ont, en effet, passablement souffert du choc.

Me Gaillard, huissier, a dressé un constat.

UNION DES ARTISANS DE LA RÉGION DU NORD (U.A.R.N.). — Permanence ce lundi, 13, rue du Pays, de 17 h. à 19 h. Les feuilles de déclarations fiscales étant parues, les artisans et artisanes peuvent se présenter aux permanences à ce sujet.

SYMPHONIE DES USINES GLORIEUX ET DE PIERREFONT. — Ce soir lundi 17, à 18 h., répétition en vue de l'exécution du samedi 22.

CROIX

L'activité de la police en 1937

Au cours de l'année écoulée, la police locale a dressé près de trois cents procès-verbaux, a procédé à onze arrestations dont celle d'Amand Vanoutryve, qui fut condamné à cinq ans d'emprisonnement pour coups mortels par arrêt de la Cour d'assises du Nord en date du 3 mai 1937.

Elle eut en outre à rédiger ou compiler de nombreux dossiers et rapports pour la préfecture et le parquet, et à délivrer de multiples cartes d'étranger et certificats de résidence.

WASQUEHAL

Le conseil de revision aura lieu le 23 mars

Les opérations du conseil de revision, pour les jeunes conscrits de la classe 1938 et les ajournés des classes précédentes, se dérouleront à l'Hôtel de Ville de Roubaix le mercredi 23 mars, à 15 h. Les intéressés recevront en temps utile une convocation individuelle indiquant leur numéro d'ordre du canton de Roubaix-Ouest.

La campagne antituberculeuse a rapporté 5.571 francs

Malgré la crise, la campagne antituberculeuse commencée à Wasquehal le 1er décembre et terminée le 5 janvier, a été fructueuse, puisqu'elle a rapporté la somme totale de 5.571 fr. 15 contre 5.360 fr. l'année précédente.

Les élèves de toutes les écoles de la commune se sont part ulièrement dévoués à la vente du timbre antituberculeux, notamment la jeune Denise Caulier, élève de l'école des filles du Capreau, habitant 6, cité l'Avenir, qui à elle seule a vendu environ 1200 timbres à 0 fr. 10 soit 120 fr.

Le Comité local nous prie de remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette œuvre, et notamment le personnel enseignant et les élèves des écoles.

MAITRISE St-NICOLAS. — Demain mardi 18 janvier, à 18 h., assemblée générale annuelle de la Maîtrise Saint-Nicolas, au siège, café Dupréelle, place Fénelon. Au cours de la réunion, il sera procédé au renouvellement de la commission.

LA MAIRIE EST FERMÉE AUJOURD'HUI. — Les bureaux de la mairie seront fermés aujourd'hui lundi 17 janvier. Permanence de 10 à 11 h., pour les affaires urgentes.

WATTRELOS

La fête de famille du Cercle horticole

Hier, dimanche, à 15 h., la coquette salle de la Concorde avait peine à contenir les familles du Cercle horticole qui étaient venues assister à la fête donnée gratuitement en leur honneur.

M. Vandeu Bosch, président, adressa quelques mots de remerciement à M. Plançon, président d'honneur, qui avait pris l'initiative de cette fête; à M. l'abbé Delbart, curé, qui avait mis gracieusement la salle à la disposition de la société; aux membres honoraires présents. Il souhaita la bienvenue aux dames des sociétaires et leur demanda d'aider le Cercle horticole dans sa tâche en leur faisant valoir les bienfaits du jardinage. Il termina en réclamant de chaleureux applaudissements pour M. Plançon, pour M. le curé et pour les artistes qui allaient montrer leur talent déjà bien connu.

« Les fantaisies de la fortune », cette opérette de bonne humeur, fut exécutée avec un véritable brio par la troupe Lyria, sous l'habile direction de M. Jean Ernst, avec le concours des artistes réputés.

Le président se fit l'interprète de toutes les familles pour féliciter tous les artistes comme ils l'avaient mérité.

On procéda alors au tirage au sort de la tombola, mais pour n'en pas éterniser la durée et pour permettre aux absents de choisir leur lot, les porteurs des numéros sortis, dont nous donnons la liste ci-dessous, pourront se présenter le mardi

Tourcoing

Aujourd'hui, lundi 17 janvier :

Hôtel de ville : 9 h. à 12 h.
Bains (sauf baignoires) : 9 h. à 11 h. 30 et 14 h. à 18 h. 30.
Bibliothèque communale : 9 h. à 12 h.
Bibliothèque populaire : 9 h. à 12 h.
Caisse d'Epargne : 9 h. 30 à 11 h. 30.
Consulat de Belgique : 8 h. à 13 h.
Ebouage : Pas de service.
Foire aux cerises municipale : 9 h. à 11 h. 30.
Marché au Centre : 8 h. à 13 h.

A la Société de Géographie

« AU THIBET INTERDIT » avec M. André Guibaut

Le récit du voyage d'exploration de MM. André Guibaut et Louis Liotard au Thibet interdit a occupé dimanche la première séance de l'année à la Société de Géographie.

Devant un nombreux public, M. Edmond Masurel-Prouvost a vanté les magnifiques qualités de nos chefs de missions françaises qui allient si bien la science à l'action — et nous ajouterons volontiers — à la jeunesse.

Il suffit de jeter un coup d'œil en arrière pour reconnaître, en effet, que tous ceux de chez nous qui ont illustré la science géographique étaient des hommes jeunes, épris d'aventures, sans doute, mais conscients aussi de l'utilité de la tâche qu'ils avaient à remplir.

M. André Guibaut est l'un d'eux et sa conférence a beaucoup intéressé le nombreux auditoire qui se pressait dans l'enceinte de la salle du Conservatoire.

De ce voyage d'exploration dans une région jusque là inconnue des Européens M. Guibaut nous fit un récit vivant, naturel, illustré d'une forte documentation photographique. Dès les premiers pas vers la vallée du Mékong, but primitif de leur voyage, les explorateurs se trouvèrent assaillis de mille difficultés, qui les obligèrent à emprunter la vallée du Silouen.

Les Chinois avaient sans doute de bonnes raisons pour dénommer ce passage étroit en bordure du fleuve coulant au fond d'une gorge abrupte à deux mille mètres d'altitude, « la vallée de la mort ».

Le fait est que, sur près de huit cents kilomètres, les explorateurs durent renoncer à leur caravane de mulets et faire appel à des porteurs indigènes pour transporter leur maigre ravitaillement et leurs bagages.

Comme une oasis sur leur chemin, la communauté des Pères des Missions étrangères de Paris les accueillit avant l'hiver. Puis, la route les reprit, toujours ingrate, en bordure des massifs montagneux de l'Himalaya couverts de neige, pour les mener vers le but final de leur voyage : le Thibet sacré, où nul Européen n'a encore pénétré.

Des difficultés d'un autre genre surgirent au milieu de populations indigènes méfiantes, qui forment le royaume de Lhassa. Et, par ailleurs, la nature elle-même les plongeait sans transition dans un gouffre effrayant, véritable désert de pierre, ou tout apparaît dans un gigantesque chaos.

Plus rien ici de la flore subtropicale qui, dans la vallée du Sélouen, garnit les flancs de la montagne. Le roc nu et gris.

De-ci de-là, une mince couche de terre arable, près de laquelle le Thibétain a établi sa lamaserie. Dans cette région lamaïque, Bouddha est dieu. Des multiples façons dont son peuple lui rend hommage et le prie, le moulin à prières est certainement la plus originale.

Etre pieux c'est du reste la seule qualité du Thibétain. Complétons son image, en louant sa maîtrise dans le maniement de l'arbalète. Mais il y a le revers de la médaille. Si élégant soit-il, le Thibétain ignore tout des règles de l'hygiène la plus élémentaire, ce qui permettait de dire de l'un d'eux qu'il paraissait plus sale que son âge.

Le retour vers le Yunnam fut contrarié par l'adjonction à la caravane d'une garde chinoise, qui avait pour mission de la surveiller étroitement. Cet incident ne nuisit en rien heureusement à la précieuse documentation que M. André Guibaut nous rapportait de ce voyage si aventureux au Thibet interdit.

GRIPPE, COURBATURES, NÉVRALGIES, RHUMATISMES, douleurs quelconques guéris par la **CÉLÉRINE** : en cachets ou en paquets. 23961

L'assemblée générale des jeunes de l'U.N.C. du Blanc-Seau

Hier dimanche a eu lieu la réunion générale des Jeunes de l'U.N.C. du Blanc-Seau. Au cours de cette réunion, M. Jean Roupain, président des « Jeunes », présente à l'assemblée M. Jean Noblet, président d'honneur, accompagné de son père, M. Lucien Noblet.

Le président remercie M. Noblet d'avoir compris son rôle social en aidant les jeunes à poursuivre leur idéal, c'est-à-dire rendre la France aux Français et continuer la tâche des anciens combattants. Il remercie de leur présence et de leur appui MM. Vanderhaegen, président des Anciens; Pierre Tiberghien, président de la Fédération des anciens combattants de Tourcoing; Thiebaut, vice-président des anciens; Filipo, président de la Fédération des Jeunes.

M. Noblet fait part de sa joie de se trouver parmi les jeunes, les assure de son concours et de son dévouement.

Des fleurs sont offertes à MM. Jean Noblet, Lucien Noblet et Georges Thiebaut.

Un vin d'honneur clôture la réunion, pendant lequel M. Lucien Noblet père fait part de la sympathie et de la confiance qu'il a dans les jeunes, qui continueront cette union des Français scellée pendant la guerre par les anciens combattants et les prisonniers.

A la Société des Anciens Coloniaux

Les membres de la société des anciens coloniaux se sont réunis dimanche à 10 h., 9, place de la République, sous la présidence de M. Lecafette.

En ouvrant la séance, le président présente aux membres et à leurs familles ses bons souhaits pour 1938.

M. Desruelles donne lecture du rapport de la dernière réunion et fait un exposé de la situation morale de la société et des événements survenus durant l'année écoulée.

Le trésorier, M. Henri Certisier, perçoit les cotisations 1938 et règle les indemnités de quelques membres.

M. Lecafette remercie le secrétaire et le trésorier, ainsi que les dévoués membres de la commission, du travail qu'ils ne cessent de fournir bénévolement.

Après un bref échange de vues, le président recommande une grande assiduité aux réunions, et rappelle la nécessité de la propagande, afin que tous les anciens coloniaux de Tourcoing fassent partie du groupement.

UNION DES ARTISANS DE LA RÉGION DU NORD (U.A.R.N.). — Permanences : ce lundi 17, de 11 h. à 12 h. et le mercredi 19, de 17 h. à 19 h., au Café du Centre, 2, place de la République (entrée particulière).

CHANGE Monnaies étrangères
ACHAT et VENTE
Dollars, Livres, Belge
aux meill. conditions
comptoir de Change
10 Place République, Tourcoing (Tél 906)
45975

MARCQ-EN-BARŒUL

Après l'accident du Croisé-Laroche

Le corps de Mlle Facon sera inhumé à Verneuil

Nous avons dit que le corps de Mlle Jeanne Facon, ouvreuse au cinéma « Au Rexy », qui fut tuée sur le coup, lors de l'accident survenu au Croisé-Laroche, au cours de la nuit de vendredi à samedi, allait être probablement inhumé au cimetière de Marcq-Bourg.

Nous apprenons aujourd'hui que le corps de l'infortunée jeune fille a été réclamé hier dimanche par sa famille habitant Verneuil, dans l'Oise. Le corps sera dirigé aujourd'hui lundi vers cette ville pour y être inhumé.

Rhumes et grippes éprouvent le foie

Le foie étant chargé de défendre notre organisme contre les toxines microbiennes, fournit un surcroît de travail chaque fois que nous sommes malades. En hiver, rhumes et grippes lui imposent un surmenage qui se traduit bientôt par des troubles digestifs, vertiges, migraines, de la constipation suivie de diarrhée fétide, de l'insomnie, de la nervosité, des idées noires. Il suffit heureusement de prendre de l'Hépascol Francois (20 à 30 gouttes aux repas) pour tonifier et stimuler le foie et chasser tous ces malaises.

« J'avais des vertiges, maux de tête et toutes sortes de malaises vagues — écrit Mme P..., à M... (L.-et-G). L'Hépascol François m'a bien rétabli. Je mange mieux et digère très bien. » Lettre F 624).

L'Hépascol François est une préparation végétale à base d'extrait *total* d'artichaut. Il est souverain contre tous les troubles du foie. Toutes pharmacies.

HALLUIN

L'assemblée générale des Anciens des armées d'occupation

La section halluinoise des Anciens des Armées d'occupation a tenu dimanche, à 11 h., en son local, une assemblée générale, à laquelle assistaient la plupart des membres.

M. Paul Vandeborre, président du groupe, présidait la réunion, entouré de MM. Douëre, vice-président ; Vanmoerbeke, secrétaire, et Julien Declercq, trésorier.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Vandeborre prit la parole, et, dans une chaleureuse allocution, remercia les adhérents d'être venus en si grand nombre. Puis, il souligna l'activité de l'Association, se déclarant heureux de constater les progrès réalisés par elle. C'est ainsi qu'il put annoncer que huit nouvelles adhésions ont été recueillies ces temps derniers.

M. Vandenborre invita l'assistance à continuer les efforts, en vue de procurer au groupe une situation de plus en plus prospère, et, à ce sujet, il préconisa une nouvelle forme de propagande, qui ne manquera pas d'être féconde. Il a terminé en entretenant l'assistance du prochain banquet, qui aura lieu le dernier samedi de ce mois, le 29.

BOUSBECQUE

La solennité de l'Adoration

Préparée par un Triduum, fidèlement suivi la solennité de l'Adoration, de Bousbecque, a pris fin, hier dimanche, par de belles cérémonies.

A 6 h. une messe de communion générale a couronné les enseignements sur l'Eucharistie, donnés pendant les trois jours par le R.P. Macker, missionnaire diocésain.

Au cours de la grand'messe et des vêpres solennelles, la maîtrise paroissiale se fit entendre dans un programme de choix.

Entre les offices, les fidèles, par rues et quartiers, vinrent monter une garde d'honneur devant le Saint-Sacrement.

Un salut avec procession solennelle, sous la présidence de M. l'abbé Schaballie, doyen d'Halluin, clôtura cette journée qui, certainement, laissera un souvenir bienfaisant chez tous les paroissiens.

Linge bien détaché et bien blanc, ça vous plaît ?
C'est ce que vous aurez avec « BLANCO-COMPLET »
La poudre de savon la plus oxygénée
Qu'on emploie toute seule sans rien y ajouter. 23962d

PETITE CORRESPONDANCE

— **P.I.E.R.R.E.** — 1o) Oui. 2o) Non, à notre avis. 3o) Oui. 4o) Peut-être, cela dépend de l'échéance des prorogations pour ce loyer. Il faudrait connaître la valeur locative en 1914. — **1356.** — Il faut vous entendre avec votre contrôleur. — **A. C. 73.** — Cent cinquante. — **Cafouilleux, 71.** — Si les communes en question se trouvent distantes de moins de 5 kilomètres d'une ville d'au moins 10.000 habitants le régime des prorogations est applicable. Dans votre cas, vous ne pourriez donc pas profiter du marché libre. — **Maritza.** — 1o) Nous ne pouvons vous reproduire ici le texte entier des lois en la matière. Poser le cas. 2o) Exemption de 5 ans d'impôt foncier, si la construction est achevée en 1938. — **Rose effeuillée.** — Elle peut exercer son droit de reprise. — **Bon pays, 23. Y.Z.** — 1o) Oui. 2o) Vous le pouvez. 3o) Il faut vous adresser à cette institution. 4o) Six ans. 5o) Non. 6o) Aux lois belges. 7o) Cela dépend pourquoi. — **Mouton.** — 1o) Les revenus 2o) Oui, mais il n'y a aucun inconvénient à les vendre en bourse : les mesures de contrôle fiscal ne s'appliquent qu'au moment du paiement des coupons. — **Sonnez clairon.** — Cela dépend du degré d'acuité visuelle. Vous pourriez demander à être affecté dans le service auxiliaire. — **Charmante.** — Non. — **Désolée.** — 20 francs par jour. — **St-Antoine, 12.** — La communauté réduite aux acquêts. Voyez le notaire. — **Vieux lecteur du « Journal de Roubaix ».** — Votre propriétaire ne devait pas vous faire payer les impôts, mais seulement les « majorations » d'impôts survenues depuis 1926, excepté en ce qui concerne l'impôt foncier qui doit rester à sa charge, quand il n'y a pas eu de convention contraire. Il pouvait et peut encore actuellement vous augmenter de 10 %. — **Un lecteur du « Journal de Roubaix ».** — Les allocations familiales ne doivent pas être déclarées dans le salaire ; elles ne supportent pas l'impôt. — **Boule de neige.** — 1o) Seulement pour les baux commerciaux (loi du 12 juillet 1933), il fallait agir dans les six mois de la promulgation de la loi, le décret du 16 juillet 1935 a relevé de la forclusion ceux qui n'avaient pas demandé la révision à temps. Il fallait agir dans les six mois du décret. 2o) S'il s'agit d'un loyer d'habitation ou professionnel, et non d'un loyer commercial, à notre avis de 10 %. — **J. D. D. 81.** — Sous réserve de l'appréciation des tribunaux, nous croyons que votre propriétaire peut vous augmenter de 10 %. — **Esprit de justice.** — 1o) La moitié des biens composant la communauté (acquêts) appartiennent en propre à la femme ; sur cette moitié, pas de droits de succession. 2o) Sur l'autre moitié et sur les biens propres du mari, 5 % sur la tranche de 1 à 5.000, 9 % de 5.001 à 10.000, 15 % de 10.001 à 50.000, 19 % de 50.001 à 150.000, 23 % de 100.001 à 250.000, etc... L'impôt se calcule par tranche. 3o) Le renseignement exact ne pourrait être donné qu'à une étude. 4o) Oui. 5o) Sur la question du paiement de la dette, voyez un avocat. 6o) En principe, le notaire se charge de la déclaration, mais cela ne vous dispense pas de vérifier si elle a été faite. 7o) Aucune. 8o) Dans la succession. — **E. D. X.** — Ce sont les héritiers qui doivent acquitter les frais de dernière maladie. — **C'est idiot, mais c'est marrant.** — En principe, oui, mais si, d'après le taux du loyer de 1914, la prorogation de cette locataire devait cesser soit le 1er juillet 1938 ou le 1er juillet 1939, ou le 1er juillet 1939 vous ne pourriez exercer votre droit de reprise avant ces dates quels que soient les conditions de fournir à la locataire un local similaire. — **Confectionna.** — Des cours gratuits de coupe et de couture sont organisés par la ville dans les écoles primaires de filles rues des Anges, de Naples, d'Oran, de l'Ommelet, du Pile, de Sainte-Elisabeth, de Saint-Vincent, de Soubise et de l'avenue Linné. Ces cours ont lieu les mardi, mercredi et vendredi, de 18 h. 30 à 20 h. — **Un vieil assidu, 65.** — Cet article prévoit les sanctions pénales, au cas où les intérêts n'ont pas exécuté les travaux d'assainissement, prescrits, compétence du tribunal de simple police, qui autorise le maire à faire exécuter d'office les travaux à leurs frais et application de l'article 471, paragr. 15, du Code pénal (amende). Si les intéressés occupent ou font occuper l'immeuble interdit après l'expiration des délais, amende de 16 à 500 francs et expulsion. Enfin, une modification à cet article, apportée par la loi du 17 juin 1915, la commune peut demander l'expropriation. Tel est l'essentiel du texte ; vu sa longueur, il nous est impossible de vous le donner en entier. — **J. P. F.** — 1o) **Le vice d'ivrognerie de votre conjoint sera une cause suffisante pour obtenir la séparation de corps. Il faut avoir recours au ministère d'un avoué.** 2o) **Ce bien vous étant échu par succession, n'est pas entré en communauté et vous appartient en propre.** — **Tourcoing, 22.** — 1o) 2o) et 3o) **Tous les biens qui vous sont échus à titre de succession doivent être déclarés, c'est-à-dire, les biens propres du mari et la part de communauté qui lui revenait. Sur votre part dans la communauté, pas de droits.** 4o) et 5o) **Il est indispensable de voir un notaire, d'autant qu'une partie des biens vous revient en usufruit, une partie en nue-propriété à vos enfants, une partie en pleine propriété aux mêmes. Vous avez six mois depuis le décès pour faire la déclaration.**

— **Badabon.** — 1o) **Répondu dans une « question du jour ».** 2o) **Oui.** — **Kabyle.** — 1o) et 2o) **Il faudrait étudier le dossier pour vous répondre ; voyez un homme de loi.** 3o) **Oui, le juge en fixera le taux suivant les possibilités du débiteur et les besoins du créancier.** 4o) **Oui, à notre avis.** 5o) **Non, il y a excommunication « ipso facto ».** 6o) **Dans ce cas, vous pouvez demander la séparation de corps.** — **1937 à 1938.** — 1o) **C'est uniquement une question d'arrangement entre votre voisin et vous.** 2o) **Si le mur a été construit tout entier sur le terrain du voisin, vous devez lui rembourser la moitié du prix du terrain plus la moitié des matériaux et de la main-d'œuvre, le prix en étant apprécié en se plaçant à l'époque du remboursement. Vous avez le droit à la déduction d'un coefficient raisonnable de vétusté.** — **D. J. L. 41.** — 1o) **Oui, s'il a été tenu compte du décret Laval dans la fixation du prix.** 2o) **1er juillet 1943.** 3o) **Répondu dans une « question du jour ». 1er janvier 1936.** 4o) **Il s'agit des « majorations » d'impôts survenues depuis 1926 (impôt foncier excepté), donc, en pratique, taxes départementales et communales diverses.** — **Un qui voudrait savoir.** — **A notre avis, vous êtes sous le régime du libre prix.** — **Livie et Vincent.** — 1o) **Pour les bases de calcul, voir précédentes « questions du jour », mais comme il s'agit de locaux professionnels, il faut remplacer les coefficients 2.80 ou 3.10 par 3.05 ou 3.25.** 2o) **Non, 1er juillet 1943.** 3o) **Non, à notre avis, car c'est là une charge que le propriétaire a accepté d'assumer.** 4o) **Voir une « question du jour » précédente.** — **Nostalgie H.** — 1o) **Pour le paiement des droits de succession, les frais funéraires ne sont pas admis en déduction.** 2o) **Voir la mairie et l'église.** — **M. A. 96.293. Paul.** — **Loyers commerciaux, pas d'augmentation en vertu de la loi en question.** — **Un vieux client.** — L'article en question ne concernait que les souven